



Condamnation a une mise a l epreuve

Par **hayan**, le **10/02/2008** à **23:35**

je me suis faite condamne pour escroquerie et vol aupres de personnes vulnérable a 6 mois de sursis assorti de 18 mois de mise a l epreuve le 07.02.2007 pour des faits qui ont ete commis en novembre 2007.

Je dois etre jugée pour vol de chequier ayant fait 11 victimes le 25 mars, il y en a eu pour a peu pres 1000 euros de depenses, pour des faits commis en septembre 2006. Les faits ont eu lieu avant mon precedent jugement. Que va t il m arriver. Vais-je faire de la prison alors que tt ca, je l ai fait dans le passé? J'ai une petite fille de trois mois aujourd hui et j ai tres peur aidez moi s il vous plait.

D'autant plus que le 17 mars je vais etre jugée pour vol par ruse chez une personne agée alors que ce n'est pas moi qui suis l auteur des faits, j ai ete accusee a tord car quelques jours avant ces faits là, j'ai volée des personnes agées dans une residence, du coup on m'a collé aussi ce vol. La victime m'aurait identifié, mais je ne sais comment le defendre, je n'ai pas les moyens de me payer un avocat et l aide juridique m'a ete refusée.

Au moment des faits, j'étais surement chez moi, je n'ai pas d'alibi, à part que mon mari peut temoigner pour moi.